



Fédération romande pour l'énergie

Article de Chantal Balet, présidente de la FRE

Journal des arts et métiers --octobre 2013

Energie 2050 : des questions en suspens

La garantie d'approvisionnement en énergie de notre pays, et spécialement en électricité, à un prix compétitif constitue la préoccupation majeure de la Fédération romande pour l'énergie (FRE) comme elle concerne au premier chef les entrepreneurs de ce pays. En cela la FRE est en phase avec les objectifs fixés par le Conseil fédéral dans le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (ci après : le message). Il en va du maintien de notre prospérité et de nos emplois. Nous ne saurions sacrifier ces avantages par excès de prétention ou de naïveté.

Le tournant énergétique pris par la Confédération après Fukushima rend l'exercice très délicat. Et il n'est pas certain que le message constitue une réponse appropriée aux besoins des entreprises et des habitants de ce pays. Surtout que la question comporte une grande complexité et que l'horizon de temps reste assez long.

En préambule, posons brièvement le décor comme le fait le DETEC. Actuellement, la Suisse importe 80% de son énergie, utilise à 66% de l'énergie fossile. A l'avenir, elle veut se passer du nucléaire et respecter des normes environnementales sévères. A première vue la quadrature du cercle. A la lecture du message on a l'impression d'un cadrage bureaucratique serré et coûteux.

Le Conseil fédéral s'est concentré sur les objectifs à un horizon 2035, même si le message vise toujours la stratégie 2050. C'est certainement un signe de sagesse tant il est difficile de réaliser des prévisions à trop long terme. Certes, la production d'énergie ne se gère pas d'une année à l'autre. C'est un grand vaisseau qui ne change pas de cap en quelques instants. Les investissements très lourds qu'exige la réalisation des installations de production, de transport et de stockage, demandent une certaine visibilité et quelques garanties quant aux règles du jeu applicables.

Mais un des points noirs du message consiste justement en un manque d'informations précises sur les mesures qui seront mises en oeuvre. On nous donne les recettes applicables pour atteindre une partie seulement des objectifs. Pour le reste, on avisera... Or, il n'est pas pensable de réaliser des investissements importants sans savoir dans quel sens soufflera le vent et à combien se montera la facture.

C'est d'autant plus inquiétant que les objectifs sont très ambitieux. En effet, rapportée à la consommation annuelle d'énergie totale de la Suisse, qui devrait globalement baisser, la part de l'électricité devrait passer de 25% à 33% entre 2010 et 2035 et à 39% en 2050, tout en arrêtant progressivement les grandes centrales. Dans le même temps, la part des huiles de chauffage passerait de 23% à 10% et enfin 7% en 2050. La proportion des autres énergies devrait rester sensiblement la même. Le programme bâtiment lié à une discutable augmentation de la taxe



Fédération romande pour l'énergie

CO2 peut expliquer la réduction de la consommation des huiles de chauffage. Le moyen de garantir la production d'électricité en arrêtant les grandes centrales et en diminuant les émissions de CO2 paraît malheureusement plus aléatoire. On garde toujours le sentiment d'un mélange d'acte de foi dans les nouvelles technologies et de dirigisme étatique coûteux. La rigidité des mesures volontaristes tendant à modifier les comportements des citoyens selon une vérité étatique nous inquiète. La mise en place d'un monitoring précis et l'évocation de solutions alternatives en cas d'échec des mesures prévues s'imposeraient au minimum. Sans dire qu'une approche plus conforme aux règles du marché comme une volonté clairement exprimée de trouver des accords avec l'UE seraient de nature à nous rassurer. La part des importations reste en effet essentielle dans la stratégie proposée.

La mise en consultation en parallèle par le Département fédéral des finances du rapport sur le passage d'un système d'encouragement (fondé notamment sur les subventions) actuellement en vigueur à un système d'incitation (fondé sur la fiscalité), avec des variantes, permet de se faire une idée plus précise de l'évolution des mesures. La poursuite simultanée du volet énergie et du volet fiscal relève du bon sens et permet aux citoyens et aux entreprises de faire des choix en connaissance de cause. De plus, la volonté du Conseil fédéral de passer dès 2021 à un système de taxes d'incitation avec redistribution aux entreprises et à la population, plus conforme aux règles du marché, ouvre des perspectives rassurantes. L'incitation est en effet plus efficace et flexible. Elle évite de maintenir artificiellement bas par des subventions le prix de l'énergie et particulièrement celui de l'électricité, elle évite aussi les effets d'aubaine et permet d'induire durablement des comportements adaptés tout en n'augmentant pas globalement la charge fiscale, selon ce que défend le DFF. Voilà pour les principes. Quant au détail des taxes proposées et des montants très élevés envisagés, la procédure de consultation permettra d'en discuter très sérieusement.

L'Allemagne nous a montré la voie à ne pas suivre. Il serait judicieux de s'en écarter au plus vite. Qu'on nous propose rapidement des mesures incitatives, proches du marché, des mesures qui disent leurs noms et leurs coûts, le peuple pourra valablement décider de la voie à suivre.

Chantal Balet, présidente FRE